



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 15 juillet 2025, à 16 h 00, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Est/sont absents(es):

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Madame Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte. Il est 16h00

2025-07-200

2 - Acceptation de l'avis de convocation et de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été notifié à tous les membres du conseil municipal à la séance extraordinaire du 15 juillet 2025 conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière par intérim certifie que cet avis de convocation a été notifié aux membres du conseil par un moyen technologique tel que permis par l'alinéa 2 de l'article 152 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi et s'en déclarent satisfaits et conviennent donc de la légalité de la présente séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - Acceptation de l'avis de convocation et de l'ordre du jour.

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Modification du calendrier des séances 2025 telle que prévue par la résolution 2024-11-356 adoptée en séance ordinaire du 4 novembre 2024

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité

3 - SUJETS À DISCUTER



2025-07-201

No de résolution
ou annotation

3.1 - Modification du calendrier des séances 2025 telle que prévue par la résolution 2024-11-356 adoptée en séance ordinaire du 4 novembre 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code Municipal du Québec (CMQ) prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-11-356 adoptée par le conseil municipal de Saint-Valère en séance ordinaire du 04 novembre 2024 établissant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 conformément à l'Article 148 du CMQ;

CONSIDÉRANT QUE la date du mercredi 13 août 2025 a été retenue pour la séance ordinaire du mois d'août 2025 par rapport à ;

CONSIDÉRANT que le **lundi 11 août 2025** constitue un jour d'élection provincial;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de différer la séance ordinaire prévue en date du 11 août 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyée par la conseillère Joséane Turgeon et résolue :

- **DE REPORTER** la séance ordinaire du mois d'août 2025 initialement prévue le lundi 11 août 2025 conformément au calendrier adopté par résolution 2024-11-356 **au mercredi 13 août 2025 à 19h30;**

Adopté à l'unanimité.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-07-202

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par le conseiller Jacques Pépin

QUE la séance soit levée à 16h02.

Adopté à l'unanimité

Marcel Normand

Marcel Normand
Maire

Annick Girouard

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



No de résolution
ou annotation

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marcel Normand

Marcel Normand
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors de cette séance ordinaire est disponible.

Annick Girouard

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



No de résolution
ou annotation